

POUR PUBLICATION LE 25 AOÛT 2026
LE SITE INTERNET DE LA VILLE



AVIS PUBLIC

**Règlement relatif à l'occupation et à
l'entretien des bâtiments (numéro 2008)**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 15 juin 2026, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2008 intitulé « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments » et a fixé initialement l'assemblée publique au 13 juillet 2026 à 19h, à la salle du conseil municipal de la mairie. Toutefois, lors de la séance du conseil municipal du 24 août 2026, le conseil a plutôt refixé cette assemblée publique au 21 septembre 2026 à 19h.

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique qui aura lieu le 21 septembre 2026, à 19 heures, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de ce règlement a notamment pour objet d'établir des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, ainsi qu'à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville à la section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – résolutions (PPCMOI) / règlements – consultation publique du 21 septembre 2026.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du conseil du 24 août dernier, laquelle est diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/ville/vie-democratique/seances-du-conseil>.

Fait à Saint-Eustache, ce 25e jour d'août 2026.

La greffière,

Fanny Pineault